

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNAUTE
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN
84200 CARPENTRAS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin, le conseil de communauté, régulièrement convoqué par sa Présidente dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU
26 juin 2023

Date de convocation : 20 juin 2023

Mise en ligne le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers : 60

Nombre de présents : 44 délibérations n°66-23 à 85-23 puis délibérations n°110-23 à 128-23, 45 délibérations n°86-23 à 109-23.

Nombre de votants : 54 délibérations n°66-23 à 85-23, 56 délibérations n°86-23 à 128-23,

Nombre d'absents : 6 délibérations n°66-23 à 85-23, 4 délibérations n°86-23 à 128-23.

PRÉSENTS : **Aubignan :** Siegfried BIELLE - Laurence BADEI - Frédéric FRIZET - Marie THOMAS de MALEVILLE **Beaumont du Ventoux :** Alain BREMOND **Bédoin :** Alain CONSTANT - Dominique VISSECQ **Caromb :** Valérie MICHELIER - Olivier METZGER **Carpentras :** Serge ANDRIEU - Yvette GUIOU - Michel BLANCHARD - Jacqueline BOUYAC (à partir de la délibération n°86-23) - Franck DUPAS - Jaouad ZIATI - Jean-François SENAC - Laurence BOSSERAI - Jean-Pierre CAVIN - Véronique MENCARELLI - Bertrand de LA CHESNAIS - Christiane MORIN-FAVROT - Catherine RIMBERT - Pierre BOURDELLES - **Crillon le Brave :** Guy GIRARD **Flassan :** Michel JOUVE **Lafare :** Philippe SOARD **La Roque Alric :** José LINHARES **La Roque sur Pernes :** Philippe DELEBECQUE **Le Barroux :** Bernard MONNET **Le Beaucet :** François ILLE **Loriol du Comtat :** Gérard BORGIO - Brigitte MATHIEU **Malaucène :** Frédéric TENON **Mazan :** Louis BONNET - Georges MICHEL **Modène :** Norbert LEPATRE **Saint Didier :** Gilles VÈVE **Saint Pierre de Vassols :** Sandrine RAYMOND **Saint Hippolyte le Graveyron :** André AIELLO **Sarrians :** Anne-Marie BARDET - Audrey FRANQUET - Alexandre KORMANYOS **Suzette :** Patricia OLIVERO **Vacqueyras :** Philippe BOUTEILLER **Venasque :** Dominique PLANCHER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jérôme BOULETIN à Jacqueline BOUYAC (à partir de la délibération n°86-23)- Alain BELHOMME à Véronique MENCARELLI - Victorine SURTEL à Jaouad ZIATI - Bernard BOSSAN à Jean-Pierre CAVIN - Joël BOTREAU à Serge ANDRIEU - Jean-Marc ISSARTIER à Bertrand de LA CHESNAIS - Claude MELQUIOR à André AIELLO - Chantal MOCZADLO à Frédéric TENON- Joséphine AUDRIN à Louis BONNET- Bruno GANDON à Gérard BORGIO - Patrice FLAGEAT à Audrey FRANQUET - Laurence BOSSERAI à Yvette GUIOU (à partir de la délibération n°110-23)

ABSENTS EXCUSÉS : Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Caroline BALAS - Pauline DREANO - Michel MEFFRE- Jacqueline BOUYAC (jusqu'à la délibération n°85-23) - Jérôme BOULETIN (jusqu'à la délibération n°85-23).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric TENON.

Conseil communautaire du 26 juin 2023

Délibération n°100-23

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2022

Conseil communautaire du 26 juin 2023
Délibération n°100-23
Objet : Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2022

Le conseil communautaire,

Vu à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'au cours de l'année 2022, aucune acquisition n'a été réalisée et neuf cessions ont donné lieu à émission de titres de recettes,

Entendu le rapport du vice-président délégué à l'aménagement du territoire,

Après en avoir débattu,

Décide

Article unique : DE PRENDRE ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2022, ci-dessous.

Les opérations d'acquisition sont les suivantes :

Néant

Les opérations de cession sont les suivantes :

1- Parcelle cadastrée section BK n° 1121 – lieudit Chemin de Saint Gens à Carpentras

Acquéreur : SCI MENI

Superficie de la parcelle : 11a 50ca

Montant de la cession : 52 900,00 € HT

63 480,00 € TTC

Date de signature de l'acte : 24/02/2022

Date du titre de recette : 24/03/2022

Budget affecté : budget principal – secteur marché gare

2- Parcelle cadastrée section A n° 855 – lieudit 82 allée des entrepreneurs à Venasque

Acquéreur : SCI L'ANDALOUSE pour le compte de M. et Mme HARILLO

Superficie de la parcelle : 31a 49ca

Montant de la cession : 176 344,00 € HT

201 412,31 € TTC (TVA sur marge comprise)

Date de signature de l'acte : 11/04/2022

Date du titre de recette : 16/05/2022

Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Venasque'

3- Parcelle cadastrée section CC n° 311 – lieudit Le Piol à Mazan

Acquéreur : M. et Mme LEDENT pour le compte de l'eurl LEDENT BTP

Superficie de la parcelle : 20a 41ca

Montant de la cession : 91 845,00 € HT

110 214,00 € TTC

Date de signature de l'acte : 28/03/2022

Date du titre de recette : 27/05/2022

Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Mazan Piol II'

4- Parcelle cadastrée section CC n° 313 – lieudit Le Piol à Mazan
Acquéreur : SCI INOA IMMO pour le compte de M. Mounir AZGHAR
Superficie de la parcelle : 5a 94ca
Montant de la cession : 26 730,00 € HT
32 076,00 € TTC
Date de signature de l'acte : 17/05/2022
Date du titre de recette : 30/05/2022
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Mazan Piol II'

5- Parcelle cadastrée section CC n° 330 – lieudit Le Piol à Mazan
Acquéreur : SCI FREVOL pour le compte de la sarl FGM
Superficie de la parcelle : 60a 24ca
Montant de la cession : 271 080,00 € HT
325 296,00 € TTC
Date de signature de l'acte : 31/05/2022
Date du titre de recette : 18/07/2022
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Mazan Piol II'

6-Immeuble sur parcelle d'assise cadastrée section BK n° 547 et parcelles attenantes
cadastrées section BK n° 972-977-978 – lieudit Bellecour III à Carpentras
Acquéreur : Messieurs BOUCHAKROUT pour le compte de la sarl BS PEINTURE
Superficie totale des parcelles : 7a 46ca
Montant de la cession : 92 600,00 € (hors champ TVA)
Date de signature de l'acte : 28/06/2022
Date du titre de recette : 28/07/2022
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Bellecour III'

7- Parcelle cadastrée section BK n° 1121 – lieudit Chemin de Saint Gens à Carpentras
Acquéreur : SCI CALABRESE
Superficie de la parcelle : 18a 57ca
Montant de la cession : 85 422,00 € HT
102 506,40 € TTC
Date de signature de l'acte : 02/08/2022
Date du titre de recette : 11/08/2022
Budget affecté : budget principal – secteur marché gare

8- Parcelle cadastrée section CK n° 162 – lieudit Le Piol à Mazan
Acquéreur : SCI CASAMAM pour le compte de l'association Mam aux Trésors
Superficie de la parcelle : 6a 83ca
Montant de la cession : 30 735,00 € HT
36 882,00 € TTC
Date de signature de l'acte : 27/09/2022
Date du titre de recette : 05/10/2022
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Mazan Piol II'

9- Parcelle cadastrée section CK n° 163 – lieudit Le Piol à Mazan
Acquéreur : SCI L'AURES pour le compte de la société Pack Energie Méditerranée
Superficie de la parcelle : 17a 08ca
Montant de la cession : 76 860,00 € HT
92 232,00 € TTC
Date de signature de l'acte : 09/11/2022
Date du titre de recette : 24/11/2022
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Mazan Piol II'

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

S²LOW

ID : 084-248400053-20230626-DELIB100_23-DE

le secrétaire de séance,

Frédéric Tenon



la Présidente,

Jacqueline Bouyac

Pour extrait certifié conforme

Jacqueline Bouyac
Présidente de la CoVe

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr